



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Fonctionnement : Hautes-Alpes

Question écrite n° 4621

### Texte de la question

M Patrick Ollier appelle l'attention de M le ministre de la défense sur l'éventualité d'un prochain départ des Hautes-Alpes du 159e régiment d'infanterie alpine, base à Briançon. Ce régiment pourrait, de source militaire à vérifier, quitter le département des Hautes-Alpes dans le cadre du redéploiement des forces armées. Or, il est un élément essentiel de l'économie locale et de la vie culturelle de Briançon. Ce départ aurait des conséquences dramatiques sur le plan humain et social dans cette zone de montagne particulièrement défavorisée, notamment sur le plan démographique. Il lui demande donc de bien vouloir rassurer la population et les élus de Briançon en démentant ces rumeurs.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'effort de productivité qui est légitimement demandé à la défense comme à tous les services publics peut impliquer notamment une modification de son architecture administrative et un resserrement géographique de son dispositif. Dans cet esprit, l'état-major de l'armée de terre recherche actuellement les conditions de réalisation de regroupements géographiques. Ceux-ci viseront en particulier à réduire le nombre des implantations, souvent excessif, dans une même agglomération. S'agissant du 159e régiment d'infanterie alpine, le ministre de la défense confirme à l'honorable parlementaire que le départ de ce régiment n'est pas envisagé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ollier Patrick](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4621

**Rubrique :** Armée

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 octobre 1988, page 2963